

veuve. Quoi que l'on fût en hiver, elle se rendit à Cerdon en Bugey, et là, par-devant maître Pierre Ravier, notaire, elle passa procuration au seigneur de Belmont qui devait se rendre à la Rochelle et conclure ce mariage. L'acte passé le 10 février 1571, fut dûment scellé d'un sceau en placard de cire rouge et confié au mandataire qui, malgré les dangers d'un long voyage, arriva sain et sauf à sa destination.

Telle fut la diligence du seigneur de Belmont, que le contrat de mariage fut signé le 24 mars par-devant Arnauld Salleau, notaire de la ville. Les parties contractantes déclarant réciproquement *se prendre pour mary et femme, toutesfois et quantes que l'un par l'autre en sera requis par devant l'église de Dieu.*

Tous les biens de la famille lui furent remis en dot, sauf l'usufruit que se réservait son père, de qui elle reçut pour subvenir aux frais du mariage, la jouissance de son *comté, chastel, terre et seigneurie d'Entremont.*

Le contrat eut pour témoins de hauts de puissants personnages ainsi qu'il en conste par la finale que voici :
« Ce fust fait et passé en la ville de la Rochelle, en présence de très haute et très puissante dame et princesse
« Jeanne de Navarre, dame souveraine de Béarn, duchesse
« de Vendosmois et de Beaumont, Henry, prince de Navarre, duc de Vendosmois, etc., François de Bourbon,
« marquis de Conty et Charles Monsieur, Louis, comte de Nassau, de Catzenelbogh, etc., François, comte de La Rochefoucauld et François de Nancuisse, seigneur de Beaufort, estant tous présents en la ditte ville de la Rochelle, le 24^{me} jour de mars MDLXXI (1). »

Cette union ne fut pas de longue durée et l'amiral n'eut que le temps de venir visiter son épouse et son nouveau

(1) *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny*, par Du Bouchet, Paris, 1662, p. 551.